

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice clos au 31 décembre 2025 a été marqué par les événements suivants que nous vous rapportons :

Au 30 juin 2025, la société Ciments du Maroc a finalisé l'acquisition de 62,62% de la société Asment de Témara et 99,99% de Grabemaro, opérant dans les secteurs de la production de ciment, granulats et béton prêt à l'emploi. A travers cet investissement stratégique, Ciments du Maroc a renforcé son positionnement en tant qu'acteur majeur dans le secteur des matériaux de construction, tout en poursuivant activement sa stratégie environnementale, axée sur la réduction de l'empreinte carbone de ses opérations à travers notamment l'utilisation des combustibles alternatifs.

En termes de dynamique économique, et malgré un stress hydrique toujours important impactant le secteur agricole, le PIB ressort en hausse de 4,9% par rapport à 2024, l'inflation restant à des niveaux relativement peu élevés.

Dans ce contexte, marqué par une forte progression du secteur de la construction liée aux importants travaux d'infrastructures lancés dans le Royaume, combinés aux travaux relatifs aux organisations des Coupe d'Afrique des Nations 2025 et Coupe du Monde de football 2030, le marché du ciment ressort en progression de 8,2% par rapport au 31 décembre 2024 (source : Ministère de l'Habitat hors, centres de broyages indépendants).

Si la consommation du ciment reste principalement liée à l'immobilier résidentiel (70% des volumes selon le HCP), le secteur a été positivement impacté par :

- Les importants projets d'infrastructures lancés dans le Royaume (ligne LGV, barrages, autoroutes...);
- Les travaux relatifs aux organisations de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et de la Coupe du Monde de football 2030 (stades, aéroports, infrastructures routières et hôtelières..).

Dans ce contexte dynamique, la société a connu une progression des volumes de ventes domestiques dans tous ses métiers, en tenant compte également de l'agrandissement de périmètre.

Ainsi, les ventes annuelles en volume consolidé de Ciments du Maroc ont présenté une progression de 25,1%.

Du fait d'un mix régional favorable et de la participation à des projets d'infrastructures significatifs, les ventes de l'activité béton ont progressé de 30,5% par rapport à l'exercice précédent.

Les ventes de l'activité granulats ont, quant à elles, enregistré une hausse de 41,4%. En dehors de l'acquisition d'Asment de Témara, la société a, par ailleurs, investi 273 MMAD au titre de l'exercice 2025 dont une partie importante relative à l'accroissement de son efficacité énergétique (parcs photovoltaïques) en phase avec la politique de développement durable de la société.

Les autres investissements ont été affectés à des projets de remplacement, d'amélioration continue et de mise en conformité légale.

II. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DE L'EXERCICE, ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une stabilisation de l'inflation en 2025 dans le pays (+0,8% ; source HCP vs +0,9% en 2024) les facteurs de coûts ont nécessité une attention constante au cours de l'exercice. La mise en place des synergies attendues conjointement avec l'acquisition d'Asment de Témara a par ailleurs contribué à des économies importantes en termes de logistique et des masses salariales.

Les coûts de production ont, quant à eux, bénéficié de la mise en service en avril 2024 du parc photovoltaïque d'Aït Baha permettant une économie sensible sur la facture énergétique.

L'activité économique est attendue soutenue en 2026, la phase de grands travaux d'infrastructures en cours étant programmée jusqu'à l'horizon 2029. Ceci devrait permettre une progression des volumes de ventes de la société sur tous les métiers.

L'incertitude réside principalement dans les conséquences du conflit touchant le Moyen Orient, qui devrait générer une dérive inflationniste et une augmentation significative du prix des combustibles, et notamment du coke de pétrole, nécessaire à la marche de nos fours.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous prions de trouver ci-joint en **Annexe 1** le tableau des filiales et participations.

IV. SITUATION DE L'ACTIVITÉ DES FILIALES

- **Indusaha** : filiale détenue à 91% par Ciments du Maroc.

(K MAD)	YTD 2025	YTD 2024	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	842 786	711 467	+131 319	+18.5%
Résultat net	203 382	183 308	+20 074	+11%

L'exercice clos au 31 décembre 2025 n'a été marqué par aucun évènement significatif.

- **Asment de Témara** : filiale détenue à 62,62% par Ciments du Maroc depuis le 30 juin 2025

(K MAD)	YTD 2025	YTD 2024	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	1 328 315	1 229 312	+ 99 003	+8,1%
Résultat net	763	205 995	-84 232	-40,9%

**Indicateurs financiers du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025*

L'exercice clos au 31 décembre 2025 a été marqué par la dépréciation des titres de participation d'Asment du Centre pour 145 mMAD. Les immobilisations en cours d'Asment du Centre relatives au projet de Cimenterie à Ain Jeema ont-elles aussi été dépréciées à hauteur de 47 mMAD.

- **Grabemaro** : filiale détenue à 100% par Ciments du Maroc depuis le 30 juin 2025

(K MAD)	YTD 2025	YTD 2024	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	72 231	70 292	1 939	27,6%
Résultat net	8 656	5 304	3 352	63,2%

**Indicateurs financiers du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025*

- **Betosaha** : filiale détenue à 51% par Ciments du Maroc.

Cette société a été constituée en décembre 2019 avec pour objet la fourniture de béton prêt à l'emploi pour le nouveau port phosphatier de Laâyoune.

- **Atlantic Ciment** : filiale détenue à 100% par Ciments du Maroc.

Cette filiale permet le renforcement du positionnement de Ciments du Maroc sur le marché national.

V. ANALYSE DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter en détails les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation.

1. Comptes sociaux

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de CIMAR à fin décembre 2025 s'établit à 4 141 MMAD, ce qui représente une hausse de 238 MMAD par rapport à l'année antérieure. Cet accroissement est principalement expliqué par la progression des volumes vendus dans tous les métiers, toutefois atténuée par l'effet de la baisse volontaire des exportations de clinker.

1.2 Valeur ajoutée

En corrélation avec la hausse des ventes combinée à la maîtrise efficace des

facteurs de coûts, la valeur ajoutée présente une progression de +7% par rapport à l'année antérieure.

1.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente une hausse de 11,1% par rapport à l'année précédente.

1.4 Résultat financier

Le résultat financier enregistre une hausse de 17 MMAD expliquée essentiellement par des gains de changes d'une année sur l'autre sur les opérations en devises de la Société partiellement compensés par un complément de dépréciation des titres de participation de 23 MMAD.

1.5 Résultat net

En conséquence et compte tenu de la comptabilisation en 2024 et 2025 d'éléments exceptionnels non directement liés aux opérations de la société, le résultat net de l'activité ressort à 1 243 MMAD.

2. Comptes consolidés

Consolidé Maroc (M MAD)	YTD 2025	YTD 2024	Variation en valeur	Variation en %
Chiffres d'affaires	5 459	4 387	+1 072	+24,4%
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 402	935	+467	+49,9%
Résultat net (part du Groupe)	1 377	914	+463	+50,7%

2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de CIMAR à fin décembre 2025 s'établit à 5 459 M MAD, ce qui représente une hausse de 24,4% par rapport à l'année antérieure. Cette variation résulte de l'intégration à compter du 1^{er} juillet 2025 des sociétés Asment de Témara et Grabemaro ainsi qu'à la progression des volumes de ventes dans tous les métiers par rapport à l'exercice précédent partiellement atténuée par une baisse volontaire des exportations.

2.2. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée ressort en progrès de 29,2% par rapport à l'année précédente.

2.3. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente une hausse de 30,5% par rapport à l'année précédente.

2.4. Résultat financier

Le résultat financier enregistre une baisse de 10,1 MMAD entre les deux périodes.

2.5. Résultat net

Le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 1 402 MMAD en hausse de +49,9% et le résultat net part du groupe s'établit à 1 377 MMAD, soit en progression de +50,7% par rapport à l'exercice précédent.

VI. PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation est composé des sociétés dont le détail figure dans les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous sont présentés.

VII. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du résultat ci-après de l'exercice clos au 31 décembre 2025 :

Bénéfice net comptable :	1 242 674 880,15 MAD
Augmenté des réserves facultatives :	390 412 606,58 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	1 633 087 486,63MAD
Dividendes aux actionnaires (soit 65 dirhams par action)	938 340 260,00 MAD
Au compte réserves facultatives :	694 747 226,63 MAD

VIII. DÉCOMPOSITION PAR ÉCHÉANCE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

En application des dispositions de la loi n° 69-21 relative aux délais de paiements, nous vous présentons ci-après le tableau de décomposition des dettes fournisseurs en milliers de dirhams par échéances au 31 décembre 2025 :

KMAD	Dettes Fournisseurs à la clôture					
	Dettes Fournisseurs à la clôture	Montant dettes Fournisseurs non échues	Montant dettes Fournisseurs échues <30 jours	Montant dettes Fournisseurs échues 31 jours <x<60 jours	Montant dettes Fournisseurs échues 61 jours <x<90 jours	Montant dettes Fournisseurs échues >90 jours
2024	-664 331,83	-551 250	-12 374	-10 575	-3 040	-87 094
2025	-851 659	-610 644	-56 308	-4 213	-22 113	-158 382

IX. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 56 DE LA LOI

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article 56 de la Loi et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Nous vous rappelons, par ailleurs, les conventions visées à l'article susmentionné conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

X. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

1. Proposition de ratification de la nomination de M. Francesco Brambilla en tant qu'administrateur

Nous vous informons que suite à la démission de M. Mohamed Chaïbi de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration a décidé en date du 26 mai 2025 de coopter M. Francesco Brambilla en remplacement, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 49 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, nous vous proposons de ratifier la nomination de M. Francesco Brambilla en tant que nouvel administrateur.

2. Proposition de ratification de la nomination de Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH en tant qu'administrateur

Nous vous informons que suite à la démission de la société Heidelberg Materials Italia Cementi SpA de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration a décidé en date du 22 septembre 2025 de coopter la société Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH en remplacement, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 49 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, nous vous proposons de ratifier la nomination de Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH en tant que nouvel administrateur.

3. Expiration des mandats d'administrateurs de Mme Sonia Mezzour, Mme Amina Figuigui, Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH

Nous vous informons que les mandats des administrateurs ci-après arrivent à expiration et vous proposons de les renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027 :

- Mme Sonia MEZZOUR ;
- Mme Amina FIGUIGUI ;
- Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH.

4. Expiration du mandat d'administrateur de M. Francesco Brambilla et constatation de sa désignation en tant que représentant permanent de PROCIMAR en remplacement de M. Mohamed Chaïbi

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de M. Francesco Brambilla arrive également à expiration et vous proposons de ne pas le renouveler.

Nous vous prions de noter que M. Francesco Brambilla est désigné représentant permanent de PROCIMAR en remplacement de M. Mohamed Chaïbi.

5. Constatation de la démission de MENAF en tant qu'administrateur et proposition de nomination de M. Mohamed Boujanoui en tant que nouvel administrateur

Nous vous prions de prendre acte de la démission de MENAF en tant qu'administrateur avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Nous vous proposons de nommer M. Mohamed Boujanoui en tant que nouvel administrateur en remplacement et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

XI. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes, PwC et Mazars, arrivent à expiration et nous vous proposons de les renouveler pour trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

XII. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE AINSI QUE LEURS EMPLOIS OU FONCTIONS PRINCIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi, nous vous prions de trouver ci-après en **Annexe 2** la liste des mandats des administrateurs dans d'autres conseils d'administration ou conseils de surveillance ainsi que leurs emplois ou fonctions principaux.

XIII. JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à la somme maximum de 2 060 000 MAD bruts à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général leur opinion sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Casablanca, le 24 mars 2026

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATION DETENUES PAR LA SOCIETE (EN MAD)

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
							6	7	8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Indusaha		Matériaux de construction	121 680 000,00	91,00	396.379.191,82	396.379.191,82	31/12/2025	868.978.910,88	203.381.779,39	171.629.020,00
Banque Populaire		Banque	1,00	0,00	145.000,00	145.000,00	31/12/2025	0,00	0,00	9.880,90
Suez Cement Company (1)		Matériaux de construction	6 863 889 295,00	1,55	1.600.834.979,09	71.131.937,75	31/12/2024	0,00	0,00	0,00
BETOSAHA		Matériaux de construction	10 000 000,00	51,00	5.099.900,00	5.099.900,00	31/12/2025	6.388.614,38	-4.004.326,42	0,00
ATLANTIC CIMENT		Matériaux de construction	22 000 000,00	100,00	301.572.440,58	301.572.440,58	31/12/2025	20.852.380,65	-83.691,11	0,00
ASMENT DE TEMARA		Matériaux de construction	825.000.000,00	62,69	2.326.313.022,18	2.326.313.022,18	31/12/2025	989.672.886,07	237.809.137,64	0,00
GRABEMARO		Matériaux de construction	88.187.700,00	100,00	109.594.126,73	109.594.126,73	31/12/2025	105.526.122,62	8.655.677,70	0,00
Total			7.930.756.996,00	--	4.739.938.660,40	3.210.235.619,06	--	1.991.418.914,60	445.758.577,20	171.638.900,90

(1) Le capital de la société Suez Cement Company est exprimé en livre égyptienne

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE

Identité de l'administrateur	Mandat occupé dans d'autres Conseils d'administration ou Conseils de surveillance
M. Severin WEIG	<ul style="list-style-type: none"> › Indusaha : Administrateur Directeur Général › Procimar : Président Directeur Général et représentant permanent de Heidelberg Materials Italia Cementi S.P.A, personne morale administrateur au Conseil de Procimar › Betosaha : Administrateur › Asment de Témara : Président du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué › Asment du Centre : Président du Conseil d'administration › Grabemaro : Président du Conseil d'administration › Société Marocaine de Broyage et de Recyclage de Matière (SMBRM) : Président du Conseil d'administration › Atlantic Ciment : Président Directeur Général
M. Hakan GÜRDAL	<ul style="list-style-type: none"> › Heidelberg Materials AG : Administrateur › Akçansa Çimento Sanayi ve Ticaret A.S., Turkey : Vice-Président › Asment de Témara : représentant permanent de PROCIMAR (administrateur personne morale) › Cemza (PTY) LTD (Afrique du Sud) : Administrateur › Continental Blue Investment SA2 (Suisse) : Administrateur › Austral Cimentos Sofala SA (Mozambique) : Administrateur › CimBurkina S.A. (Burkina Faso): Administrateur › Ciments du Togo SA (Togo) : Administrateur › Cimbenin SA (Bénin) : Président du Conseil › Calcim SA (Bénin) : Président du Conseil › Ghacem Ltd. (Ghana) : Président du Conseil › Granuburkina SA (Burkina Faso) : Président du Conseil

-
- › Hanson Israel Limited (Israël) : Administrateur
 - › Helwan Cement Company (Egypte) : Président du Conseil
 - › La Cimenterie de Lukala S.A.R.L., (République Démocratique du Congo) : Administrateur
 - › Granutogo SA (Togo) : Président du Conseil
 - › Scancem Holding AS (Norvège) : Président du Conseil
 - › Scancem International DA (Norvège) : Président du Conseil
 - › Scantogo Mines SA (Togo) : Président du Conseil
 - › Suez Cement Company S.A.E (Egypte) : Administrateur
 - › Tourah Portland Cement Company (Egypte) : Administrateur
 - › TPCPLC Tanzania Portland Cement Public Limited Company (Tanzanie) : Président du Conseil
 - › Tanga Cement PLC, Tanzania : Président du Conseil
 - › Vassiliko Cement Works SA (Chypre) : Administrateur
 - › HM Trading GmbH (Allemagne): membre du Advisory Board
 - › The German-African Business Association (Afrika-Verein) : Administrateur
 - › Mamba Cement Company, (Tanzanie) (depuis septembre 2024) : Administrateur
 - › JSC Cesla (Russie) : Membre du Conseil de surveillance

**HEIDELBERG
MATERIALS ITALIA
CEMENTI S.P.A**

(Mme Natalya
SEYALOVA)

- › Asment de Témara : Administrateur personne morale
- › Procimar : Administrateur personne morale

COFIPAR

(Mme Silke
SCHUESSLER)

- › Procimar : Administrateur personne morale
- › Tanga Cement PLC, Tanzania : Administrateur (personne physique)

MENAF

(M. Mohamed
BOUJANOUI)

- › Suez Cement : Administrateur personne morale
 - › Asment de Témara : Administrateur Directeur Général
 - › Indusaha : représentant permanent
-

CIMR
(M. Mohamed
ABOUMEJD)

- › Afma : Administrateur personne morale
 - › Al Mada Holding : Administrateur personne morale
 - › A6 immobilier : Administrateur personne morale
 - › Banque Centrale Populaire : Administrateur personne morale
 - › OPCl Avenir Patrimoine Sécurité : Administrateur personne morale
 - › Brasseries du Maroc : Administrateur personne morale
 - › CFG Bank : Administrateur personne morale
 - › Eqdom : Administrateur personne morale
 - › Lafarge Holcim Maroc : Administrateur personne morale
 - › Risma : Administrateur personne morale
 - › Société de Sel de Mohammedia : Administrateur personne morale
 - › Somed : Administrateur personne morale
 - › Sonasid : Administrateur personne morale
 - › Lesieur Cristal : Administrateur personne morale
 - › Jorf Fertilizers Company V : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › IMC : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › Tanger Med Zone : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › Ramical : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › Akwa Africa : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › Immorente : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › Am Invest Morocco : Administrateur personne morale
 - › Sapino : Administrateur personne morale
 - › Centuris : Administrateur personne morale
 - › CIMR linvest'Immo : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - › CIMR Immo Premieum SPI-RFA : Administrateur personne morale - représentant
-

-
- permanent personne physique
 - CDV Patrimoine : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - CDV Promotion : Administrateur personne morale- représentant permanent personne physique
 - OPC I Educapital : Administrateur personne morale
 - Compagnie Minière de Touissit : Administrateur personne morale - représentant permanent personne physique
 - Ajjal : Administrateur personne morale- représentant permanent personne physique
 - Chêne Capital : Administrateur personne morale
 - CIMR Attadamoun : Administrateur personne morale
 - CIMR Iddikhar : Administrateur personne morale
 - CIMR Patrimoine : Administrateur personne morale
 - CIMR Prévoyance : Administrateur personne morale
 - CIMR Tréso Plus : Administrateur personne morale
 - Cosumar : Administrateur personne morale- représentant permanent personne physique
 - Génération Performance : Administrateur personne morale- représentant permanent personne physique
 - M'Office : Administrateur personne morale
 - Nejma : Administrateur personne morale
 - Pasteur : Administrateur personne morale
 - Ranila : Administrateur personne morale
 - Akilam : représentant personne physique de RAMICAL en tant qu'administrateur
 - Al Inaach : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - CIMR Attadamoun : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - CIMR Iddikhar : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - CIMR Tréso Plus : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
-

-
- › Olea Capital Fund : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Olea Capital SLE Bertin : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Olea Capital SLE I : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Olea Capital SLE II : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Olea Capital SLE SLE III : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Olea Capital Société Centrale d'Exploitation: représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Olea Trading : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur
 - › Upline Ventures : représentant personne physique de LARBEL en tant qu'administrateur

ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT
(M. Saeed ALDHAHERI)

- › Rebab Company : Administrateur personne morale

Mme Amina FIGUIGUI

- › Eqdom: Administrateur indépendant – président du comité d'audit et des risques
- › Snep : Administrateur indépendant
- › Terramis : Administrateur indépendant
- › INPPLC : Membre désigné par les autorités compétentes
- › Iscae : Administrateur désigné par arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique
- › INRH : Administrateur représentant l'ONP
- › ANDA : Administrateur représentant l'ONP

Mme Sonia MEZZOUR

- › Confédération Marocaine des Exportateurs : Vice-Présidente
 - › Chambre de Commerce Internationale Maroc : Administrateur
 - › Lumisphère : Administrateur
-

**M. Francesco
BRAMBILLA**

- › Cemenco (Liberia) : Administrateur (personne physique)
- › Ghacem (Ghana) : Administrateur (personne physique)
- › Continental Blue Investments Ghana (Ghana) : Administrateur (personne physique)
- › Scantogo Mines SA (Togo) : Administrateur (personne physique)
- › Ciments du Togo (Togo) : Administrateur (personne physique)
- › Fortia (Togo) : Administrateur (personne physique)
- › Tanzania Portland cement public limited company (Tanzania) : Administrateur (personne physique)
- › Tanga cement public limited company (Tanzania) : Administrateur (personne physique)
- › ACH Investments (Ile Maurice) : Administrateur (personne physique)

PROCIMAR
(M. Mohamed CHAÏBI)

- › Indusaha : Administrateur personne morale
- › Asment de Témara : Administrateur personne morale
- › Atlantic Ciment : Administrateur personne morale
- › Procimar : Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 juin 2025 (personne physique)
- › Indusaha : Président du Conseil d'administration (personne physique)
- › Suez Cement Company SAE : Représentant permanent de l'administrateur personne morale Ciments du Maroc (personne physique)
- › La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus : membre du Conseil d'administration (personne physique)
- › L'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech : Président (personne physique)
- › APD : Administrateur (personne physique)